

La ressemblance entre la fédération irquoise et le présent Gouvernement ne s'arrête pas là. Parkman explique que les clans étaient loin d'être égaux en nombre, en influence et en dignité. Certains clans pouvaient fournir un chef à la nation; d'autres avaient le droit d'en fournir trois, et un clan particulier était autorisé à fournir jusqu'à quatre; d'autres clans moins importants étaient entièrement privés de cet honneur. C'est sans doute de ce précédent que le premier ministre s'est inspiré quand il a donné trois portefeuilles et la position d'orateur suppléant aux nationalistes et n'a pas donné un seul représentant dans son cabinet à l'importante dénomination prédytérénne. Je dois ajouter, monsieur l'Orateur, que cette omission nous a été signalée par le "Citizen" d'Ottawa, qui est l'organe du nouveau Gouvernement.

Ces jours derniers l'honorable ministre des Travaux publics demandait à l'honorable député de Red-Deer (M. Clark) de lui citer dans l'histoire constitutionnelle des trois derniers siècles, des représentations à la couronne, comme celles qu'on trouve dans l'amendement. L'honorable député de Shafford (M. Boivin) s'est chargé de répondre au ministre des Travaux publics. Il aurait pu se borner à dire non, puisqu'une situation comme celle-ci ne s'est jamais présentée en Angleterre. Mais quand le ministre posait cette question, il oubliait que l'honorable député de Red-Deer y avait répondu par anticipation et avait cité l'exemple de lord James Hereford, du duc de Devonshire et de certains autres hommes d'Etat qui avaient refusé de faire partie d'un ministère quand ils n'approuvaient pas la politique du premier ministre.

En réponse aux critiques contre le personnel du cabinet, l'honorable ministre des Travaux publics a cité le cas de M. Tarte et celui de M. Dobell, deux anciens conservateurs qui avaient été appelés à faire partie du cabinet Laurier en 1896. Mais il n'y a aucune analogie entre ces cas, et celui qui nous occupe. Ni M. Tarte ni M. Dobell n'avaient combattu la politique du chef du parti libéral, comme certains ministres actuels ont combattu celle du présent premier ministre jusqu'à leur entrée dans le ministère.

Jusqu'à l'année 1896 M. Tarte avait travaillé en étroite harmonie avec le parti libéral et, en 1891, de concert avec les libéraux, il avait été principal agent lors d'une enquête à propos de scandales qui eurent pour résultats ultérieurs la défaite entière et complète du gouvernement conservateur d'alors; aux élections suivantes il se porta candidat du très honorable sir Wilfrid Laurier. Quant à M. Dobell, il est bon de rappeler qu'il fut élu à une élection partielle en 1895 et que sir Wilfrid Laurier le réclama alors comme l'un de ses partisans, parce que M. Dobell avait inscrit à son programme un article favorisant la réciprocité avec les Etats-Unis. Mais, quand sir Wilfrid Laurier exprima cette prétention à la Chambre, qu'avons-nous vu? M. Foster, aujourd'hui ministre du Commerce et de l'Industrie prit la parole pour le contredire sur ce point parce que la réciprocité avait été l'un des articles primordiaux du programme énoncé par le parti conservateur durant plusieurs an-

nées auparavant. Il est donc bon de se souvenir de M. Tarte et M. Dobell, avant leur entrée dans le cabinet libéral, n'avaient pas entretenu longtemps auparavant les idées pronées par le premier ministre libéral mais que, nonobstant ce détail, ils se trouvaient complètement d'accord avec lui sur toutes questions de politique générale et même sur toutes matières d'intérêt moindre. Les orateurs de la gauche qui n'ont précédé dans ce débat ont fait ressortir la ligne de démarcation qui sépare sur la question de la marine de guerre les ministres qui sont aujourd'hui à la tête des affaires du pays; on peut trouver un certain intérêt à examiner cette question un peu plus à fond dans le but de comprendre encore mieux comment et quand ces divergences d'opinion se sont produites. Il est vrai que l'honorable premier ministre (M. Borden) et l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster) et les partisans qui les comptaient alors en cette Chambre ont approuvé le projet de résolution du 29 mars 1909 et que ce projet, quelques mois plus tard, recevait l'approbation unanime de la députation.

A l'appui de ce que j'avance je pourrais citer—après d'autres orateurs de la gauche—le discours que prononça en Angleterre l'honorable M. Borden, le 1er juillet 1909, tout aussi bien que la harangue qu'il fit au 11 octobre suivant à Halifax à son retour d'Angleterre. Toutefois, il existe un autre discours dont on n'a point parlé jusqu'à présent au cours de ce débat et c'est celui qu'a prononcé le 18 avril 1909 l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie dans la ville de Toronto, à une réunion du club conservateur de Toronto-centre et de Toronto-sud. Un télégramme de Toronto adressé à la "Gazette", de Montréal, à la date du 18 avril 1909 disait:

George E. Foster a insisté sur l'urgence de prendre des mesures préliminaires en vue de la création d'une marine de guerre canadienne et sur la nécessité d'arrêter des mesures pour venir en aide à la Grande Bretagne en ce qui concerne la défense du Canada. Il a terminé en disant qu'il instaurait que le Canada traçât le premier pas devant germer cette idée qui devait se développer jusqu'à constituer une véritable marine de guerre qui nous appartenait en propre.

Lorsque nous entendons répéter ces mêmes paroles aujourd'hui, nous reconnaissons les paroles déjà énoncées, parce que ce sont bien les mêmes paroles prononcées par la même personne (M. Foster) dans le discours éloquent qu'il prononça en cette Chambre le 19 mars 1909, à l'appui d'un projet de résolution, que son parti ignorait aujourd'hui.

Il est intéressant de noter que l'honorable premier ministre et ses partisans de langue anglaise s'en étaient si étroitement à ce projet de résolution pendant tout le jour où l'on a connu le résultat de l'élection de Drummond-Arthabaska et que, par conséquent, nos adversaires avaient changé de tactique. Toutefois, ce n'est pas là exposer la question dans son véritable jour. Antérieurement à ces élections il s'était opéré des développements qui ont changé dans une certaine mesure le sujet duquel je crois qu'il est intéressant de tenir la Chambre certains renseignements. Dans les reprises, au cours